



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 57442

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'engagement que le Gouvernement a pris en janvier 2000 d'accorder une aide aux propriétaires forestiers victimes de la tempête de décembre 1999. A plusieurs reprises, il a été précisé que cette aide prendrait la forme d'une déduction des revenus professionnels des charges liées à la tempête et non couvertes par les indemnisations des assurances. Toutefois, l'amendement défendu en ce sens lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2001 a été repoussé sans explication. Il souhaiterait donc avoir confirmation que le Gouvernement entend bien honorer les engagements pris à l'égard des propriétaires forestiers et connaître les mesures qu'il envisage de prendre en ce sens.

Texte de la réponse

Les engagements pris par le Gouvernement à la suite de la tempête de l'hiver 1999 seront tenus. Ainsi, sur le plan fiscal, le Gouvernement a notamment décidé d'admettre la déduction sur le bénéfice de l'exploitation forestière des charges exceptionnelles effectivement supportées par les propriétaires forestiers du fait de la tempête. Une instruction administrative parue au bulletin officiel des impôts du 23 janvier 2001 sous la référence 5 E-1-01 commente cette mesure qui s'appliquera à partir des bénéfices de l'année 2000. Par suite, le bénéfice de l'exploitation forestière de l'année 2000 sera diminué des charges exceptionnelles résultant de ces tempêtes prises en compte pour un montant forfaitaire établi en appliquant au volume de bois chablis effectivement exploité un coût de référence de 65,60 F/m³. Lorsque ce bénéfice ne sera pas suffisant pour permettre la déduction de l'intégralité de ces charges, l'excédent sera déduit, le cas échéant, des bénéfices forestiers des quinze années suivantes pour les résineux et peupleraies et des vingt années suivantes pour les feuillus et autres bois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57442

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 729

Réponse publiée le : 30 avril 2001, page 2581